

Délibération N° 4

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

L'an deux mil vingt trois

Le Dix-Sept Octobre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"
et de la Conférence des Maireslégalement convoqué en date du 11 Octobre 2023 s'est réuni, en
Mairie de BERT (03130), Salle de Réunions,
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henri CABAUD, suppléant de Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. Jean-Claude POTHIER (SAINT-ÉTIENNE DE VICQ)

Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Lors de la séance du 14 janvier 2016, le Conseil Communautaire a validé la méthodologie suivante pour la mise en œuvre du programme relatif à l'aménagement de bourgs et à la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère, par l'affectation d'une enveloppe annuelle de 32 000 € :

- au plus tard le 30 septembre : dépôt des dossiers par les communes incluant le descriptif du projet, le plan, l'estimation financière des travaux et le plan de financement prévisionnel
- en octobre : instruction des dossiers par les services communautaires
- en novembre : présentation des projets au bureau communautaire qui donne son avis sur la programmation envisagée pour l'année n + 1
- en janvier de l'année n + 1 : validation des projets retenus par le conseil communautaire, en fonction des priorités, de la qualité du programme et de son intérêt pour le territoire.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2015, toutes les communes de la Communauté de communes Pays de Lapalisse ont sollicité le versement de ce fonds de concours, à l'exception de Bert.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée délibérante pour savoir si les communes ont des projets à présenter.

Monsieur le Maire de BERT indique qu'il souhaite déposer une demande en vue de la réalisation d'un chemin pour permettre aux véhicules d'accéder à l'église, à partir de la route du cimetière.

Madame WALRAET souhaite demander une participation pour la réfection de l'église.

Ce projet de la Commune de Saint Christophe en Bourbonnais ne sera pas prioritaire car elle a bénéficié du fonds de concours en 2023, non soldé à ce jour.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14

OBJET :

AMÉNAGEMENT DES BOURGS ET RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE PROGRAMMATION 2024.	-
--	---

Le Bureau entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- En ce qui concerne la programmation de l'enveloppe annuelle de 32 000 € pour 2024, en l'absence de précisions communiquées par les communes concernées sur le coût des opérations projetées et leur financement prévisionnel, le Bureau Communautaire ne peut que donner un accord de principe au(x) projet(s) retenu(s), sous réserve de la transmission aux services de la Communauté de Communes, préalablement à la réunion du Conseil Communautaire de janvier 2024, des éléments complémentaires indispensables au calcul du montant du fonds de concours sollicité.

Fait et délibéré à BERT les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 7 NOV. 2023
Publié ou Notifié
le : 23 OCT. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
Pour le Président,
le Vice Président
D. hangars

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
Pour le Président,
le Vice Président
D. hangars